FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 649
Moto-Club — MC Valence
N° d'affiliation — C0960
Date — 7 avril 2019
Lieu — Valence
Organisateur technique - Marçais Vincent
E-mail — bmarcais@hotmail.com
Téléphone — 06 89 89 02 35

04 FEV. 2019

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- LIOGIER André Licence : 171 369
Président du Jury ou Arbitre* ---------- GAUZY Pascal Licence : 079 468
Membre du Jury ---------- MAGNO Gérard Licence : 227 946
Membre du Jury ---------- DUVERT Philippe Licence : 214 674
Commissaire technique responsable ---- LANIEL Christian Licence : 103 745
Responsable du chronométrage --------- DUVERT Sylvie Licence : 244 014

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Espoir 65	7 ans	12 ans	65 cc	
Espoir 85	9 ans	15 ans	85 cc	
125	13 ans		125	
MX 1	15 ans		250 2T / 450 4T	
Quad ligue	15 ans		125 à 700 cc 2t ou 4T	
Vétéran	40 ans		125 / 250 / 450	

Engagement :
Site Internet ---- engage sports
Contact ---------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 6 €
Caution :

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☒ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Hassan Chamli-Oghli**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **Valence**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) ..... **9 mn**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit Jacques Lebrun**

Adresse ..... **Allée Joules ZI les Auréats 26000 Valence**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	52
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	30
En manche :	30

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1700 m**

Largeur minimum de la piste ..... **8 m**

Largeur de la grille ..... **30 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **110 m**

Nombre d'OCP* **17**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 2.02.2019	Date : 04 FEV. 2019	Date : 06/02/19
MOTO CLUB VALENTINOIS Allée Joule Z.I. des Auréats 26000 VALENCE 06 89 89 02 35	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL :04 75 55 22 50	Numéro : 19/01 14

MC VALENCE VALENCE

MOTO CROSS 7 avril 2019

MATIN

essais libres

8 H 00	MX1	10'
8 H 15	125	10'
8 H 30	Quad ligue	15'
8 H 50	65	10'
9 H 05	Vétéran	10'
9 H 20	85	10'

essais chrono

9 H 35	MX1	15'
9 H 53	Quad ligue	15'
10 H 11	65	15'
10 H 29	Vétéran	15'
10 H 47	85	15'
11 H 05	125	15'

COURSES	11 H 25	1ère manche MX1	15' + 1T

REPAS

APRES-MIDI

13 H 15	1ère manche 85	15' + 1T
13 H 40	1ère manche Quad Ligue	20' + 2T
14 H 10	1ère manche 65	12' + 1T
14 H 35	1ère manche Vétéran	15' + 1T
15 H 00	1ère manche 125	15' + 1T

Entracte

15 H 50	2ème manche MX1	15' + 1T
16 H 15	2ème manche 85	15' + 1T
16 H 40	2ème manche Quad Ligue	20' + 2T
17 H 10	2ème manche 65	12' + 1T
17 H 30	2ème manche Vétéran	15' + 1T
17 H 55	2ème manche 125	15' + 1T

18 H 15 **REMISE DES PRIX**